

INDULGENCES D'AOUT 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 6.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 13)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 27)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 fois *par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

I---Indulgences mobiles

Solennité de l'ASSOMPTION (dim. 20)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. et 4 partielles :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* (dès les 1 vèpres) *Pr.* pendant l'oct. de la solennité (C. 27) ;
- 2.—*Assist.* à la process. (C. 20) ;
- 3.—*Indulg. part. a)* 10 ans et 10 quarant., pour le *rosaire entier* (C. 14) ; *b)* 10 ans et 10 quarantaine pour le *tiers du rosaire* (C. 15) ; *c)* 7 ans et 7 quarant. si l'on est fidèle au *rosaire hebdomadaire* ; *d)* 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

II.---Indulgences fixes

4.—S. DOMINIQUE.

A TOUS LES FIDÈLES qui *Vis.* une église de dominicains, indulg. plén. *Cf. Cm. Pr.*

Comme le 4.

16.—S. HYACINTHE

30.—STE ROSE DE LIMA.

Comme le 4.